

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 8 octobre 2024 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nathaniel Liberge.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Nicolas Brosseau  
M. Guillaume Dupont-Croteau (*à distance*)  
Mme Sophie Gagnon  
M. Nicola Grenon  
Mme Marthe Élise Kijom Ngom  
Mme Catherine Labbé  
Mme Geneviève Lamoureux  
M. Nathaniel Liberge  
M. Bruno Marcoux  
M. Benoît Pilon  
Mme Diane Rodrigue  
Mme Marie Trigo

**SONT ABSENTS :**

M. Vincent Barouh  
Mme Marie Koffi  
M. Pier-Olivier Lacoursière  
M. Stéphane Simard

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme Gaëlle Absolonne, directrice générale  
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint  
Mme Sophie Dubé, directrice générale adjointe  
Mme Marjorie Noël, directrice générale adjointe  
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint  
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
M. Christian Couloume, directeur du Développement des infrastructures scolaires  
Mme Caroline Lemay, directrice qualité du Bureau de la statistique et de l'imputabilité  
M. Sébastien Vaudry, directeur adjoint du Service des ressources éducatives  
Mme Marie-Claude Gagné, agente de développement de la Direction générale  
Mme Catherine Pache Hébert, agente de développement de la Direction générale  
Mme Karine Labelle, directrice adjointe du Service des ressources éducatives  
Mme Julie Cliche, directrice adjointe du Service des ressources éducatives

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

13-CA-2024-2025

## **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Nathaniel Liberge, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 10.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Nicola Grenon :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1. Reddition de comptes de la directrice générale
    - 5.1.1. Décisions de la directrice générale pour la période se finissant le 27 septembre 2024
    - 5.1.2. Suivi des Grandes priorités organisationnelles
    - 5.1.3. Tableaux de bord
    - 5.1.4. Rapport des activités de la directrice générale
  - 5.2. Reddition de compte des décisions de la Protectrice régionale de l'élève
6. Affaires découlant du comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.1. Dépôt – Déclaration en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*
7. Affaires découlant du comité des ressources humaines
8. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles
  - 8.1. Adoption du Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives avec la Ville de Longueuil
  - 8.2. Adoption du Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives avec la Ville de Brossard
  - 8.3. Demandes d'ajout d'espace (PQI 2024-2034)
    - 8.3.1. La formation générale (mesure 50511)
    - 8.3.2. La formation professionnelle (mesure 50512)
    - 8.3.3. Les services suprarégionaux de scolarisation (mesure 50513)
  - 8.4. Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie - Projet de construction d'une nouvelle école primaire à Longueuil
  - 8.5. Octroi de contrat – Services professionnels en architecture - Projet de construction d'une nouvelle école primaire à Longueuil
  - 8.6. Approbation budget initial 2024-2025 des établissements
9. Affaires découlant du comité consultatif de transport
10. Points d'information

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

14-CA-2024-2025

11. Levée de la séance

**Adopté à l'unanimité**

**ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Bruno Marcoux que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**PAROLE AU PUBLIC**

Aucune personne du public ne prend la parole.

**AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**DÉCISIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE SE FINISSANT LE 27 SEPTEMBRE 2024**

Madame Absolonne présente et dépose la reddition de comptes sur la Délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 27 septembre 2024. Des questions sont posées et des réponses apportées, concernant les décisions suivantes :

Décision 15-CDG-2024-2025 : Entente de service entre le ministère de l'Éducation et le CSS Marie-Victorin - Élaboration du programme d'études français, langue d'enseignement, au primaire

Décision 21-CDG-2024-2025 : Autorisation de modifications supplémentaires d'un contrat de services professionnels en contrôle des matériaux - École du Parc-des-Glaïeux

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

Décision 21-CDG-2024-2025 : Autorisation de modifications supplémentaires - Services professionnels en ingénierie - École du Parc-des-Glaïeux

Décision 45-CDG-2024-2025 : Octroi d'un contrat de services professionnels pour un mandat d'accompagnement administratif dans le cadre du projet majeur d'agrandissement de l'école secondaire Antoine-Brossard

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES**

Madame Caroline Lemay, directrice qualité, Bureau de la statistique et de l'imputabilité, présente l'intention de la présentation, soit de présenter plus spécifiquement quatre objectifs du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027, ainsi que certains indicateurs et données obtenues.

Monsieur Sébastien Vaudry, directeur adjoint, Service des ressources éducatives présente l'objectif 1 du Plan d'engagement vers la réussite, soit celui *d'assurer le Bien-être physique, social et affectif des élèves*.

Mesdames Marie-Claude Gagné et Catherine Pache-Hébert, agentes de développement auprès de la Direction générale présentent l'objectif 1.2 : *augmenter le niveau de collaboration avec la communauté éducative (élève, école, famille, communauté), dont elles sont co-responsables*.

Mesdames Karine Labelle et Julie Cliche, directrices adjointes, Service des ressources éducatives, présentent pour leur part les objectifs 3.2 et 3.3 : *augmenter les taux de réussite en français et en mathématiques des élèves, de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année du primaire et de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire*.

Madame Absolonne et son équipe font état des développements en lien avec les grandes priorités organisationnelles et le plan de mise en œuvre pour chacun des objectifs reliés à ces grandes priorités.

**TABLEAUX DE BORD**

Monsieur Hugo Clermont apporte la réponse à une question posée lors de la dernière séance concernant une donnée spécifique apparaissant à un tableau de bord, soit l'objectif 2.4. du PEVR 2017-2023 : contribuer au rehaussement des compétences en littératie de la population adulte (moins de 54% de la population de 15 ans et plus sous le niveau 3 du PEICA).

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

#### **RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Madame Absolonne présente un rapport de ses activités depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 août dernier.

#### **REDDITION DE COMPTE DES DÉCISIONS DE LA PROTECTRICE RÉGIONALE DE L'ÉLÈVE**

Madame Absolonne présente et dépose la reddition de compte portant sur l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* couvrant la période se terminant le 27 septembre 2024.

#### **AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

#### **DÉPÔT - DÉCLARATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE**

#### **DÉCLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT**

Conformément à l'article 45 du *Règlement sur les normes d'éthiques et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la membre suivante a déposé sa déclaration en vertu de l'article 4, dûment remplie et signée :

- Mme Marie Trigo

#### **DÉCLARATION DE DÉBUT DE MANDAT POUR LA NOUVELLE MEMBRE EN VERTU DE L'ARTICLE 12**

La membre suivante a déposé sa déclaration de début de mandat en vertu de l'article 12, dûment remplie et signée :

- Mme Marie Trigo

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

15-CA-2024-2025

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES  
MATÉRIELLES**

**ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION DES IMMEUBLES  
ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SCOLAIRES, RÉCRÉATIVES,  
CULTURELLES ET SPORTIVES AVEC LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la Commission scolaire Marie-Victorin, maintenant désignée comme le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin), et la Ville de Longueuil (ci-après la « Ville ») ont signé un « Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » (ci-après nommé le « Protocole »);

**CONSIDÉRANT** que la date d'échéance du Protocole était le 30 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du conseil d'administration pour une première prolongation du Protocole jusqu'au 31 décembre 2023 et d'une deuxième prolongation jusqu'au 30 juin 2024, étant donné la situation exceptionnelle en lien avec les nouvelles dispositions du projet de loi 40, sanctionné le 8 février 2020, qui promouvait le partage des infrastructures, de sorte qu'un nouveau Protocole ne pouvait pas être signé avant le 30 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du conseil d'administration pour une troisième prolongation du Protocole jusqu'au 30 juin 2025, étant donné que le CSS Marie-Victorin souhaitait soumettre le projet de cette entente à un fiscaliste externe afin d'éviter tout impact fiscal lié à la nouvelle formule de partage et qu'il était impossible que cette nouvelle entente soit effective avant le 30 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** la volonté du CSS Marie-Victorin de convenir avec la Ville d'un Protocole renégocié;

**CONSIDÉRANT** les renégociations qui ont eu lieu entre les représentants du CSS Marie-Victorin et ceux de la Ville;

**CONSIDÉRANT** les orientations retenues pour la renégociation du Protocole, approuvées par le comité de vérification et des ressources matérielles lors de la rencontre du 17 septembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sophie Gagnon :

- 1° **QUE** soit adopté le Protocole avec la Ville, tel que déposé;
- 2° **QUE** la Directrice générale soit autorisée à signer le Protocole;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre du Protocole;
- 4° **QUE** les paiements prévus audit Protocole soient autorisés par l'instance délégataire appropriée, conformément au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du CSS Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

16-CA-2024-2025

**ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SCOLAIRES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES AVEC LA VILLE DE BROSSARD**

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la Commission scolaire Marie-Victorin, maintenant désignée comme le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin), et la Ville de Brossard (ci-après la « Ville ») ont signé un « Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » (ci-après nommé le « Protocole »);

**CONSIDÉRANT** que la date d'échéance du Protocole était le 30 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du conseil d'administration pour une première prolongation du Protocole jusqu'au 31 décembre 2023 et d'une deuxième prolongation jusqu'au 30 juin 2024, étant donné la situation exceptionnelle en lien avec les nouvelles dispositions du projet de loi 40, sanctionné le 8 février 2020, qui promouvait le partage des infrastructures, de sorte qu'un nouveau Protocole ne pouvait pas être signé avant le 30 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du conseil d'administration pour une troisième prolongation du Protocole jusqu'au 31 octobre 2024, étant donné que le CSS Marie-Victorin souhaitait soumettre le projet de cette entente à un fiscaliste externe afin d'éviter tout impact fiscal lié à la nouvelle formule de partage et qu'il était impossible que cette nouvelle entente soit effective avant le 30 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** la volonté du CSS Marie-Victorin de convenir avec la Ville d'un Protocole renégocié;

**CONSIDÉRANT** les renégociations qui ont eu lieu entre les représentants du CSS Marie-Victorin et ceux de la Ville;

**CONSIDÉRANT** les orientations retenues pour la renégociation du Protocole, approuvées par le comité de vérification et des ressources matérielles lors de la rencontre du 17 septembre 2024;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sophie Gagnon, avec exemption de lecture :

- 1° **QUE** soit adopté le Protocole avec la Ville, tel que déposé;
- 2° **QUE** la Directrice générale soit autorisée à signer le Protocole;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre du Protocole;
- 4° **QUE** les paiements prévus audit Protocole soient autorisés par l'instance délégataire appropriée, conformément au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du CSS Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE (PQI 2024-2034)**

17-CA-2024-2025

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE 2025-2035 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (SOUS-MESURE 50511)**

**CONSIDÉRANT** la résolution #21-CA-2023-2024 du conseil d'administration demandant l'ajout de deux (2) écoles secondaires sur le territoire du Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après le « CSS Marie-Victorin ») dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, sous-mesure50511;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation (ci-après le « MEQ ») n'a pas donné suite à cette demande;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la croissance démographique, des développements domiciliaires et de l'immigration sur l'ensemble du territoire du CSS Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT** que selon les prévisions du MEQ, les besoins en locaux de classe dépasseront la capacité d'accueil des écoles primaires du CSS Marie-Victorin de 45 locaux en 2028-2029 et que les besoins en places-élèves dépasseront la capacité d'accueil des écoles secondaires de 5 017 places en 2033-2034;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles (ci-après « SRM ») et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Nicola Grenon :



Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

- 1° D'APPROUVER** le dépôt de sept demandes d'ajout d'espace au MEQ soit :
- L'agrandissement de l'école primaire Lajeunesse qui permettra l'ajout de 12 locaux de classes;
  - L'agrandissement de l'école primaire Pierre-D'Iberville qui permettra l'ajout de 10 locaux de classes;
  - L'agrandissement de l'école primaire Mille-Fleurs qui permettra l'ajout de 10 locaux de classes;
  - La transformation, agrandissement et changement de vocation vers le secteur jeune du Centre de développement professionnel (ci-après « CDP ») situé au 1180, rue Edouard à Longueuil qui serait joint à l'école adjacente Paul-De Maricourt pour un ajout total de 16 locaux de classe;
  - La construction de trois (3) nouvelles écoles secondaires de 2 030 places-élèves chacune.
- 2° DE CONFIER** à la Direction générale le mandat d'assurer la transmission de ces demandes d'ajout d'espace au MEQ;
- 3° D'AUTORISER** la direction du SRM à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, sous réserve d'une réponse favorable du MEQ, et à poser tout geste ou accomplir tout acte requis à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

**18-CA-2024-2025**

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE 2025-2035 POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SOUS-MESURE 50512)**

**CONSIDÉRANT** la résolution #22-CA-2023-2024 du conseil d'administration demandant l'ajout d'une nouvelle école pouvant accueillir les programmes dispensés dans l'immeuble situé au 2525, boulevard Fernand-Lafontaine, à Longueuil, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, sous-mesure 50512;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation (ci-après le « MEQ ») n'a pas donné suite à cette demande;

**CONSIDÉRANT** les coûts récurrents reliés à la location de l'immeuble situé au 2525, boulevard Fernand-Lafontaine;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de locaux serait insuffisant pour offrir tous les programmes dispensés au Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy (ci-après « CFP Pierre-Dupuy ») si le Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après « CSS Marie-Victorin ») mettait fin au contrat de location de l'immeuble situé au 2525, boulevard Fernand-Lafontaine;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles (ci-après « SRM ») et du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Geneviève Lamoureux :

- 1° **D'APPROUVER** le dépôt d'une demande d'ajout d'espace au MEQ pour l'agrandissement du CFP Pierre-Dupuy de 8 000 mètres carrés afin d'accueillir les programmes dispensés à l'immeuble situé au 2525, boulevard Fernand-Lafontaine;
- 2° **DE CONFIER** à la Direction générale le mandat d'assurer la transmission de cette demande d'ajout d'espace au MEQ;
- 3° **D'AUTORISER** la direction du SRM à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, sous réserve d'une réponse favorable du MEQ, et à poser tout geste ou accomplir tout acte requis à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

19-CA-2024-2025

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE 2025-2035 POUR LES SERVICES RÉGIONAUX ET SUPRARÉGIONAUX DE SCOLARISATION (SOUS-MESURE 50513) ET DEMANDE DE REMPLACEMENT D'UN BÂTIMENT (SOUS-MESURE 50631)**

**CONSIDÉRANT** la résolution #23-CA-2023-2024 du conseil d'administration demandant l'ajout d'une école primaire suprarégionale pouvant accueillir des élèves HDAA sur le territoire de la Montérégie dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, sous-mesure 50513;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation (ci-après le « MEQ ») n'a pas donné suite à cette demande;

**CONSIDÉRANT** que l'école Bel-Essor située au 1250, chemin du Tremblay à Longueuil ne dispose pas d'un espace optimal pour accueillir les élèves HDAA du territoire de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** la croissance constante de la clientèle des élèves en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage (HDAA) sur le territoire du Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après « CSS Marie-Victorin ») et sur le territoire de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'école Bel-Essor comporteraient des coûts supérieurs à son remplacement par un nouveau bâtiment et ne pourraient être réalisés en présence d'élèves;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

11

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles (ci-après « SRM ») et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Nicolas Brosseau :

- 1° **D'APPROUVER** le dépôt d'une demande d'ajout d'espace pour les services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (sous-mesure 50513) afin de permettre la construction d'une école de 140 places-élèves;
- 2° **D'APPROUVER** le dépôt d'une demande d'allocation au MEQ relativement au remplacement de l'école Bel-Essor (sous-mesure 50631);
- 3° **DE CONFIER** à la Direction générale le mandat d'assurer la transmission de ces demandes d'allocations au MEQ;
- 4° **D'AUTORISER** la direction du SRM à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, sous réserve d'une réponse favorable du MEQ, et à poser tout geste ou accomplir tout acte requis à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

20-CA-2024-2025

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À  
LONGUEUIL**

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-CA-2020-2021 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 22 octobre 2020, autorisant le Service des ressources matérielles (ci-après « SRM ») à soumettre une demande d'allocation au ministère de l'Éducation (ci-après « MEQ ») pour construire une nouvelle école primaire à Longueuil;

**CONSIDÉRANT** la lettre du MEQ émise en date du 30 juin 2021 autorisant le Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après « CSS Marie-Victorin ») à réaliser des projets d'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2021-2031, dont la nouvelle école primaire à Longueuil (107-097-67107);

**CONSIDÉRANT** que le SRM requiert des services professionnels en ingénierie pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle école primaire à Longueuil (3-3-18);

**CONSIDÉRANT** l'article 23 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'ingénierie ou de génie (...) »;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

12

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

**CONSIDÉRANT** que le SRM a procédé à un appel d'offres public (OP-ING-107-MOD25) fondé sur une évaluation de la qualité, conformément au Règlement;

**CONSIDÉRANT** l'article 26 du Règlement, édictant qu'un comité de sélection doit être constitué pour évaluer la qualité des soumissions reçues et que le comité de sélection formé aux fins de cet appel d'offres recommande la soumission de « **CIMA + s.e.n.c.** », selon le tableau des soumissionnaires ci-joint, à la suite de l'évaluation des six (6) soumissions conformes déposées;

**CONSIDÉRANT** que la valeur des honoraires professionnels est établie par le règlement sur le *Tarif d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (C-65.1, r. 12);

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Bruno Marcoux :

- 1° **D'OCTROYER** le contrat de services professionnels en ingénierie relatif au projet de construction de la nouvelle école primaire à Longueuil (107-097-67107) à « **CIMA + s.e.n.c.** », selon la recommandation du comité de sélection;
- 2° **D'AUTORISER** la direction du SRM à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

21-CA-2024-2025

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE  
– PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À  
LONGUEUIL**

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-CA-2020-2021 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 22 octobre 2020, autorisant le Service des ressources matérielles (ci-après « SRM ») à soumettre une demande d'allocation au ministère de l'Éducation (ci-après « MEQ ») pour construire une nouvelle école primaire à Longueuil;

**CONSIDÉRANT** la lettre du MEQ émise en date du 30 juin 2021 autorisant le Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après « CSS Marie-Victorin ») à réaliser des projets d'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2021-2031, dont la nouvelle école primaire à Longueuil (107-097-67107);

**CONSIDÉRANT** que le SRM requiert des services professionnels en architecture pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle école primaire à Longueuil (3-3-18);

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

13

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

**CONSIDÉRANT** l'article 23 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'architecture ou de génie (...) »;

**CONSIDÉRANT** que le SRM a procédé à un appel d'offres public (OP-ARCH-107-MOD25) fondé sur une évaluation de la qualité, conformément au Règlement;

**CONSIDÉRANT** l'article 26 du Règlement, édictant qu'un comité de sélection doit être constitué pour évaluer la qualité des soumissions reçues et que le comité de sélection formé aux fins de cet appel d'offres recommande la soumission de « *Bergeron Thouin Architectes Associés Inc (BTAA) et NFOE Inc.* », selon le tableau des soumissionnaires ci-joint, à la suite de l'évaluation des treize (13) soumissions conformes déposées;

**CONSIDÉRANT** que la valeur des honoraires professionnels est établie par le règlement sur le *Tarif d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (C-65.1, r. 9);

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Catherine Labbé :

- 1° **D'OCTROYER** le contrat de services professionnels en architecture relatif au projet de construction de la nouvelle école primaire à Longueuil (107-097-67107) à « *Bergeron Thouin Architectes Associés Inc (BTAA) et NFOE Inc.* », selon la recommandation du comité de sélection;
- 2° **D'AUTORISER** la direction du SRM à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

22-CA-2024-2025

**APPROBATION DU BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS POUR 2024-2025**

**CONSIDÉRANT** que le centre de services scolaire doit approuver les budgets des établissements et qu'il peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa répartition budgétaire conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** que les établissements, dont le nom apparaît dans le document déposé, ont présenté, pour 2024-2025, leur répartition budgétaire et que celle-ci a fait l'objet d'une résolution adoptée par leur conseil d'établissement respectif;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Benoît Pilon :

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

1° **D'APPROUVER** les budgets des établissements ayant présenté leur répartition budgétaire (dans le document joint, ceux indiqués « OUI ».

**Adoptée à l'unanimité**

**POINTS D'INFORMATION**

Aucun point n'y est abordé.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 30.

\_\_\_\_\_  
Présidence

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

